

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°08-2024
COMMUNE DE PEUMERIT-QUINTIN**

ARRÊTÉ TEMPORAIRE

Portant modification de la circulation sur
les voies communales pour travaux

La Maire de la Commune de Peumerit-Quintin

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la demande de l'entreprise VEOLIA en date du 29 octobre 2024,

Considérant que des travaux de terrassement auront lieu entre le 12 novembre 2024 et le 26 novembre 2024 pour remplacer le poteau incendie n°9 à Kernilien,

Considérant que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Dans le cadre des travaux de remplacement du poteau incendie n°9 à Kernilien, la circulation sera temporairement réglementée, en fonction de l'avancée des travaux, du 12 novembre 2024 au 26 novembre 2024.

ARTICLE 2 : La circulation de tous les véhicules s'effectuera par voie unique à sens alterné, délimitée par les panneaux B15/C18.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 4 : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mis en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

ARTICLE 4 : Madame la Maire est chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- La Brigade de Gendarmerie de Rostrenen ;
- Le SDIS des Côtes d'Armor ;
- ATD de Guingamp ;
- VEOLIA.

A Peumerit-Quintin, le 31 octobre 2024

La Maire,
Marie-Hélène BERNARD

